



Commission des aides du 27 octobre 2022

**SAUVONS !
L'EAU !**



Présentation des aides à destination des industriels

- Réduction de l'impact des pollutions
- Economies d'eau

L'appui au monde industriel

AGIR POUR UNE MEILLEURE GESTION DE L'EAU

TRAITER

TRAITER

Les émissions de micropolluants (métaux, plastifiants...) et de macropolluants (matière organique...) perturbent les milieux et notre santé. L'agence de l'eau soutient :

- les dispositifs d'épuration ;
- les changements de process...

INFILTRER

INFILTRER

L'imperméabilisation croissante des sols a des conséquences sur le cycle de l'eau, mais aussi sur notre qualité de vie. L'agence de l'eau soutient :

- la déconnexion des eaux pluviales ;
- la désimperméabilisation...

ÉCONOMISER

ÉCONOMISER

La réduction des consommations et des fuites contribuent fortement à laisser plus d'eau disponible dans les cours d'eau et nappes. L'agence de l'eau soutient :

- le recyclage des eaux en interne ;
- les changements de process...

ÉVITER

ÉVITER

La survenue d'un accident sur site constitue aussi un risque pour l'environnement. L'agence de l'eau soutient :

- la sécurisation des stockages ;
- les dispositifs préventifs...

**MAIS AUSSI MESURER,
VALORISER, INNOVER...**



L'appui au monde industriel

Les priorités du 11^{ème} programme **en terme de pollution**

- **Priorité** à la lutte contre les pollutions par les **substances dangereuses** (2 entrées : réduction globale des flux et bon état des masses d'eau)
- **De manière secondaire**, l'agence soutient les actions de réduction des **macropolluants**
- **Soutien aux travaux des sites IED** pour se conformer par anticipation aux normes d'émission UE
- **Soutien aux actions d'adaptation au changement climatique** dans un enjeu de dépollution

⇒ **104 M€***

*Concernent uniquement des projets initiés par un enjeu de dépollution (LP13).

Les projets portés par un enjeu d'économie d'eau seront abordés en fin de présentation (LP21)

Modalités d'interventions

Les dispositions structurantes

Les aides sont apportées dans le **respect de l'encadrement européen**:

- A ce titre, les projets ne sont pas éligibles s'ils :
 - ✓ visent à répondre à une **mise en demeure** du préfet ;
 - ✓ concernent des **pollutions nouvelles** (création/augmentation d'une activité...)
 - ✓ visent à respecter une norme IED adoptée
- Les aides sont apportées **prioritairement** au titre du régime « **De Minimis** »
 - ✓ Plafond de 200 000 € sur 3 ans
 - ✓ Simplification de l'instruction notamment pour le calcul de l'assiette
- A défaut, les aides sont apportées au titre du **régime Exempté**
 - ✓ Vérification de la santé financière de l'entreprise
 - ✓ Nécessité d'aller au-delà des normes communautaires en vigueur

Modalités d'interventions

Les dispositions structurantes

- Le **renouvellement** d'ouvrages est éligible dès lors qu'il est démontré que le projet présente un gain environnemental

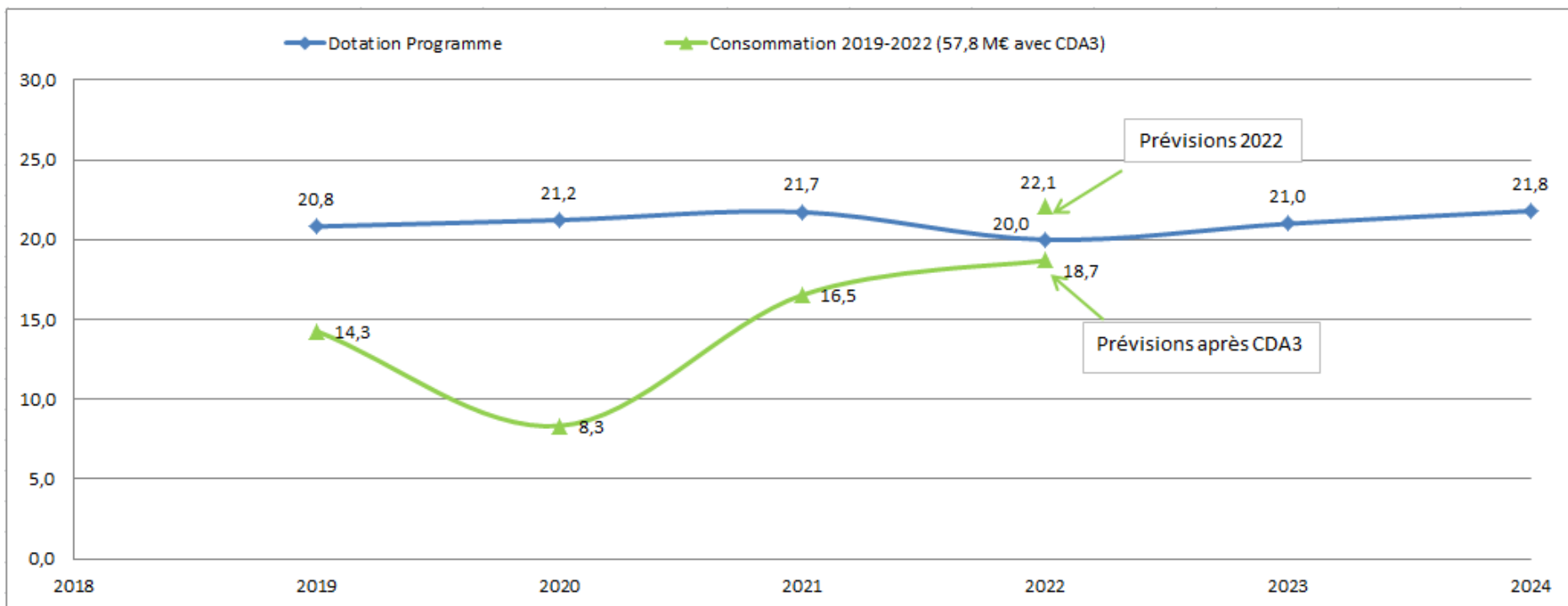
Assiette de l'aide égale à 50% du coût retenu et limitée à 500 000 € par site industriel sur la durée du 11^{ème} programme

- Des **taux d'aides variables** en fonction de l'enjeu :

30 % à 40 % GE (majoration de 10% ME et 20% PE)
dans le respect de l'encadrement européen

- Montant minimum « travaux » 10 k€ (cas général)
 - ✓ 3 k€ pour les opérations collectives sectorielles
 - ✓ 5 k€ pour les opérations collectives territoriales
 - ✓ 50 k€ pour la macropollution

Evolutions des consommations au 11^{ème} programme – LP 13



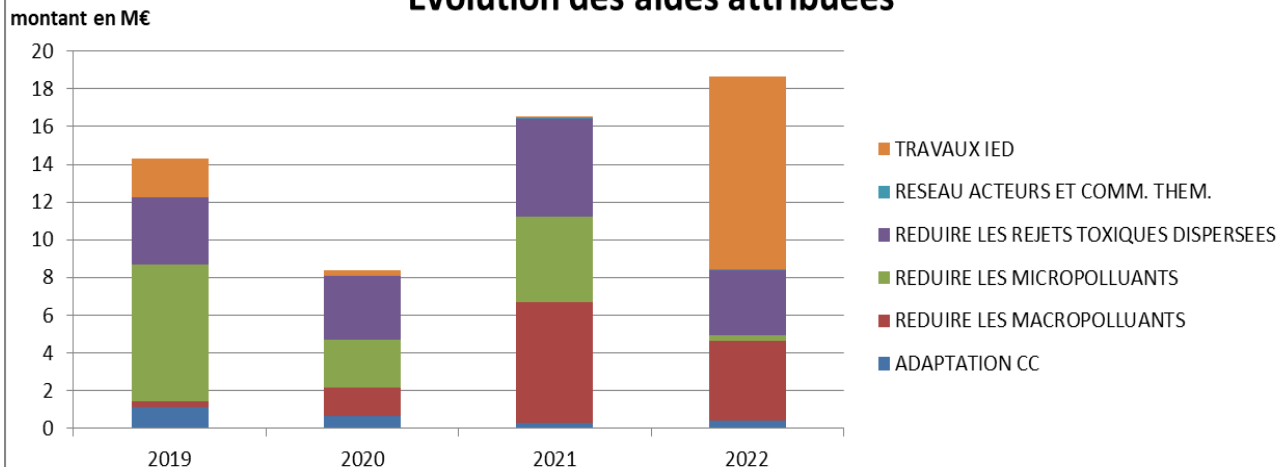
Evolution des aides attribuées Bassins Rhône Méditerranée & Corse

Evolution du nombre d'opérations aidées



✓ Une année 2021 marquée par la reprise de l'activité économique (dynamique liée à l'AAP Rebond et à la reprise des opérations collectives)

Evolution des aides attribuées



✓ Suite à l'ouverture faite lors de l'AAP Rebond (pérennisée à la révision du 11^{ème} P), on observe une nette évolution des aides en faveur de la lutte contre les macropolluants



Les chiffres clés du 11^{ème} programme

- **57,8 M€ d'aides** octroyées au 11^{ème} P
 - ✓ Dont 11,9 M€ d'aides proposées à la CDA 3
- **553 bénéficiaires** ont fait l'objet d'une décision d'aide
 - ✓ 497 acteurs économiques et 56 collectivités
- **23 opérations collectives territoriales engagées**
 - ✓ 1142 communes couvertes
- **138 machines de nettoyage** des outils de peinture financées
 - ✓ Réduction estimée de la pollution : 221 kg dont 95% d'hydrocarbures
- **9,2 tonnes de micropolluants abattus**
(dont 2,8 T de substances du bon état)

Exemple d'un projet aidé au titre de la réduction des micropolluants

➤ Etablissement : FSP One à Pont de Chérucy (38)

Activité : Fabrication de fils spéciaux de haute technologie utilisés notamment dans l'aérospatial, le médical, l'électronique, les télécommunications...

➤ Objectif du projet :

Réduire les émissions de nickel par la mise en place d'un traitement physicochimique fonctionnant en discontinu, la mise en cascade des rinçages des lignes de revêtement et la condensation des vapeurs extraites des bains et leur raccordement à la station

➤ Gain environnemental attendu :

Suppression de 231 kg/an de nickel

➤ Montant du projet présenté : 516 000 €

➤ Montant de l'aide décidée le 22/10/2019 : 206 400 €



Exemple d'un projet aidé au titre de la réduction des macropolluants

➤ Etablissement : Conserverie Davin à Carpentras (84)

Activité : Préparation de sauces à base de purée de tomates, de raviolis et de purées de légumes.

➤ Objectif du projet :

Réduire la pollution rejetée dans le réseau raccordé à la station d'épuration collective par l'installation d'un prétraitement des effluents

➤ Gain environnemental attendu :

Réduire de 60 % la charge en DCO et DBO

➤ Montant du projet présenté : 75 160 €

➤ Montant de l'aide décidée le 16/06/2021 : 37 580 €



L'appui au monde industriel

Les priorités du 11^{ème} Programme en terme d'économie d'eau

- **Limiter les prélèvements et économiser l'eau**
 - Economies d'eau
 - REUT ou récupération eaux pluviales
- **Mobiliser des ressources de substitution**
 - En complément des économies d'eau réalisables

Exemples de travaux : technologies, process ou pratiques économes en eau (dispositifs hydroéconomes, modernisation des réseaux et équipements, mise en place de circuit fermé des eaux de refroidissement, réutilisation d'eaux usées, recyclage des eaux pluviales ...)



Les chiffres clés du 11^{ème} programme

Volet économie d'eau

(données extraites au 26/09)

- **29 entreprises** ont bénéficié d'une aide
- **2,98 M€ d'aides** octroyées au 11^{ème} P pour les industriels
 - ✓ dont 1,4 M€ pour des projets de recyclages / REUT
- **2,75 Mm³** économisés
 - ✓ dont 1,1 Mm³ pour des projets de recyclage / REUT

Exemple d'un projet aidé au titre des économies d'eau

➤ Etablissement : ILEX France à Renage (38)

Activité : Fabrication par extrusion de tubes et profilés en thermoplastiques (pour clôtures, câbles électriques, menuiserie plastique).

➤ Objectif du projet :

Mettre en place d'un circuit de refroidissement en boucle fermée

➤ Gain environnemental attendu :

Réduire de 95 % la consommation en eau soit une économie de 788 400 m³/an

➤ Montant du projet présenté : 101 210 €

➤ Montant de l'aide décidée le 15/03/2021 : 60 726 €

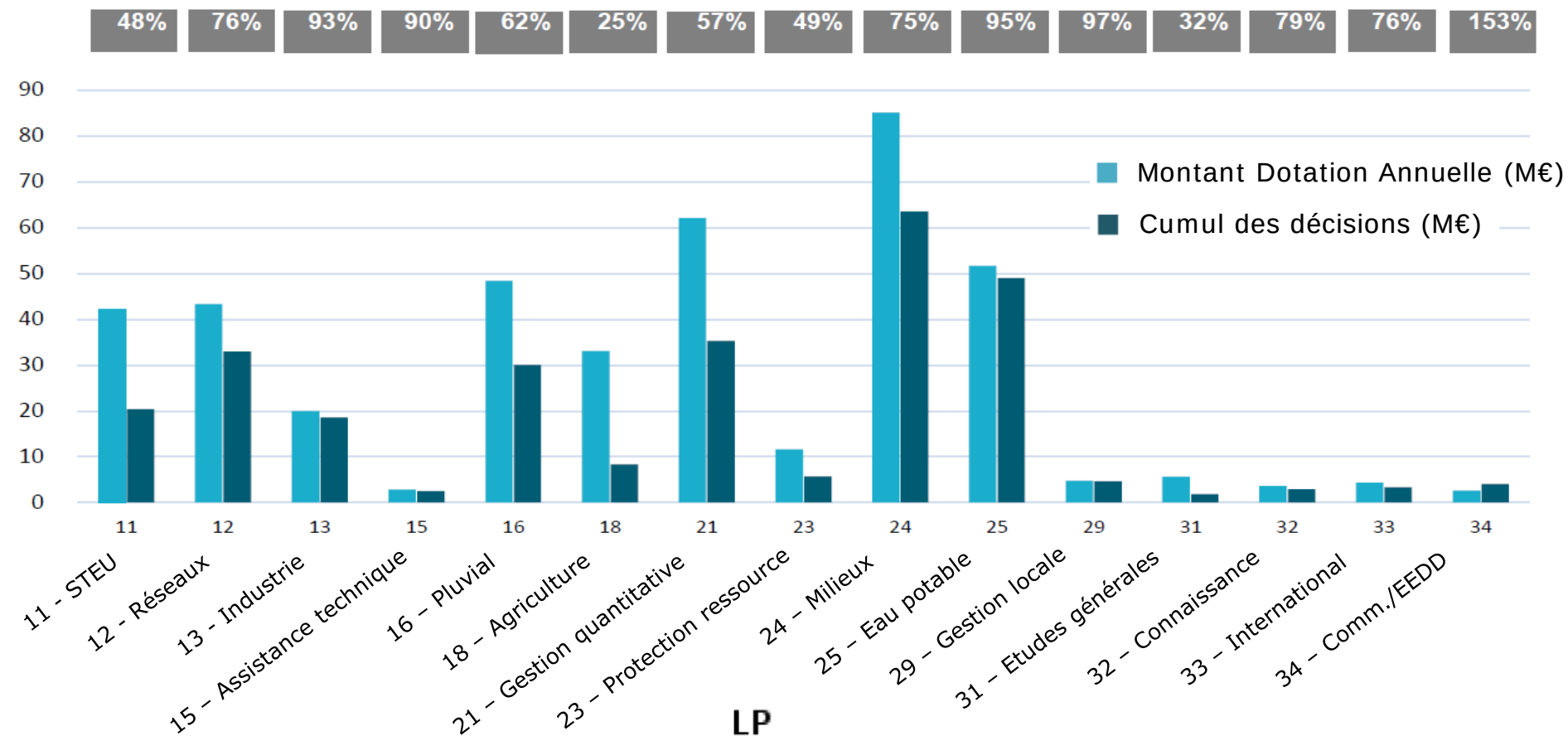
Présentation de la synthèse de la CDA

CDA du 27/10/2022

**SAUVONS !
L'EAU !**

Pilotage du programme

Les objectifs financiers 2022



Consommation globale : 67 % des subventions 2022 (CDA et DD)

Pilotage du programme

Les objectifs techniques 2022 – TOP6



Consacrer au moins 40% du programme à l'adaptation au changement climatique

55%



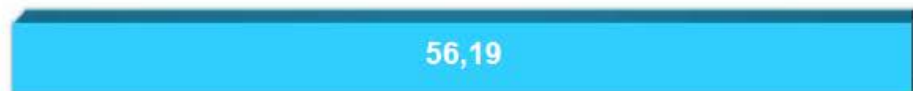
Accompagner 25 des STEU ciblées au titre des enjeux « milieux »



Engager 8 des plans d'action restant à lancer sur les captages prioritaires du SDAGE dégradés par les pollutions diffuses



Engager des opérations de restauration morphologique sur 50 km de cours d'eau



Économiser ou substituer 20 Mm³/an



Contractualiser avec au moins 15 des EPCI en Zone de Revitalisation Rurale



■ Réalisés dans l'année ■ Restant à réaliser dans l'année

CDA 3 – Les chiffres clés

70,8 M€ d'aides

219 opérations

281 M€ de travaux

17 % des aides de l'année

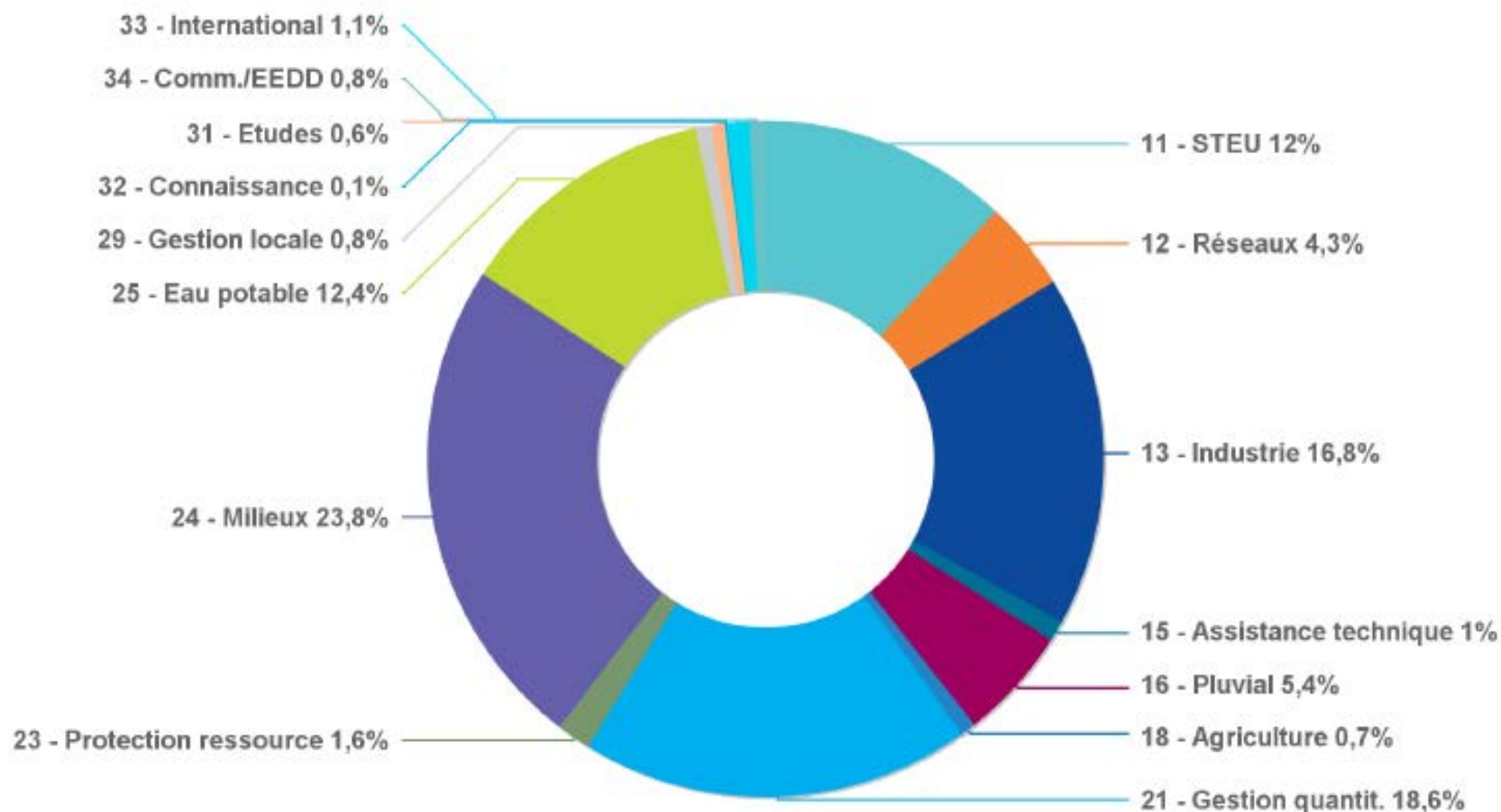
Compte-rendu:

3 Décisions directeur :

représentant 9 % des subventions de l'année

- juin : 8,4 M€ d'aides (264 opérations)
- juillet : 14,1 M€ d'aides (321 opérations)
- septembre: 17,3 M€ d'aides (392 opérations)

CDA 3 – Répartition des décisions proposées (en montant d'aides)



- **24 %** sur la **LP24 Milieux** => **16,9 M€ d'aides**
- **19 %** sur la **LP21 Gestion quantitative** => **13,2 M€ d'aides**
- **17 %** sur la **LP13 Industrie** => **11,9 M€ d'aides**

CDA 3 – Les refus de demandes d'aides

(entre le 14/05/2022 et le 14/09/2022)

Compte-rendu à posteriori:

228 refus de projets non éligibles aux aides de l'agence
représentant 97,7 M€ de travaux.

CDA 3 – Avances et aides exceptionnelles

Avances remboursables

- **Aucune avance remboursable présentée à cette CDA**

Aides exceptionnelles contractuelles

- **3,42 M€ d'aides exceptionnelles présentées à cette CDA**

CDA 3 – Les partenariats

Politique contractuelle

- 4 contrats de milieu
- 5 contrat de bassin versant
- 5 contrats EPCI
- 4 contrats de canal
- 1 avenant à un accord-cadre

CDA 3 – Les partenariats

Partenariat avec les Départements

- 19,1 M€ d'aides proposées en co-programmation avec les Départements à cette CDA
- 10,8 M€ d'aides présentées au titre de la solidarité entre les territoires

CDA 3 – Les dossiers signalés

24 dossiers signalés
(37,9 M€ d'aides)

- **2 dossiers dérogatoires**
- **20 dossiers avec importance financière (> 600 k€)**
- **2 dossiers à enjeu stratégique**



Merci de votre attention

DÉLÉGATION DE MARSEILLE

Délégation de Marseille

- 46 opérations présentées pour 20,0 M€ d'aides dont 1 opération et 104 k€ d'aides pour la Corse
- 7 dossiers signalés

Importance financière > 600 k€ et/ou avances

COMMUNE DE VEYNES	ZRR - Veynes : Reconstruction de la station de traitement	753 788 €
METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Contrat MAMP CT2 - Réalisation du SDA métropolitain sur le territoire du Pays d'Aix - 22 communes	750 000 €
SYND INTERCO ASSAIN COGOLIN GASSIN	Mise en conformité de la station d'épuration de Font-Mourier à Cogolin	2 429 959 €
SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT HUVEAUNE	Travaux GEMAPI et valorisation de l'Huveaune dans le secteur Heckel à Marseille (1 kml)	1 636 579 €

Délégation de Marseille

Importance financière > 600 k€ et/ou avances

IGY PAMPELONNE	Aménagement d'une Zone de Mouillages et Equipements Légers (ZMEL) en Baie de Pampelonne	3 263 400 €
ASA DU CANAL DE LA FARE LES OLIVIERS	FEADER 4.3.1 - Modernisation du réseau d'irrigation gravitaire de l'ASA de la Fare des Oliviers	1 395 030 €
METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE	Contrat Métropolitain CT1 : renouvellement des canalisations eau potable - économie d'eau Année 2022	1 863 000 €

Délégation de Marseille

Politique contractuelle

➤ **1 contrat de milieu:**

Contrat de rivière des Sorgues - Phase 1: 2022/2025

➤ **4 contrats de canal:**

Contrat de canal n°2 de l'Union – Phase 1: 2022/2024

Contrat de canal n°2 du Cabedan Neuf – Phase 1: 2022/2024

Contrat de canal n°2 de l'Isle – Phase 1: 2022/2024

Contrat de canal n°2 de Carpentras – Phase 1: 2022/2024

➤ **1 avenant à un accord-cadre:**

Avenant à l'accord-cadre avec le département des Hautes-Alpes

Délégation de Marseille

Refus de demandes d'aide
(entre le 14/05/2022 et le 14/09/2022)

Compte-rendu à posteriori:

52 refus de projets non éligibles aux aides de l'agence
représentant 18,7 M€ de travaux.



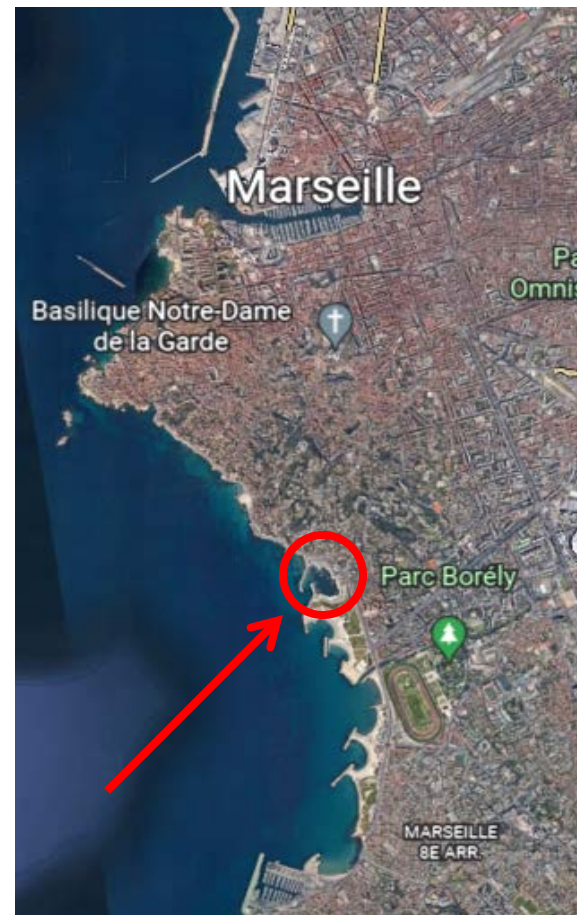
Délégation de Marseille

**Travaux de rénovation de l'aire de carénage
de la base nautique du Roucas Blanc**

Commune de Marseille

Travaux de rénovation de l'aire technique base nautique du Roucas Blanc - Marseille (JO 2024)

- **MOA** : Ville de Marseille
- Contexte **épreuves de voiles JO 2024**,
- Littoral **balnéaire, rade Sud**
- **Bassin protégé**
- **Contrat de baie** Marseille Golfe de Fos



Travaux de rénovation de l'aire technique base nautique du Roucas Blanc - Marseille (JO 2024)

Base nautique du Roucas Blanc :

- Site équipé d'une **aire technique** (réparation des bateaux) et d'une aire d'avitaillement,
- Equipements vétustes, **pas de système de collecte et de traitement des eaux de carénage**,
- pollutions caractéristiques des activités de carénage : **huiles, graisses, hydrocarbures, résidus de peinture**

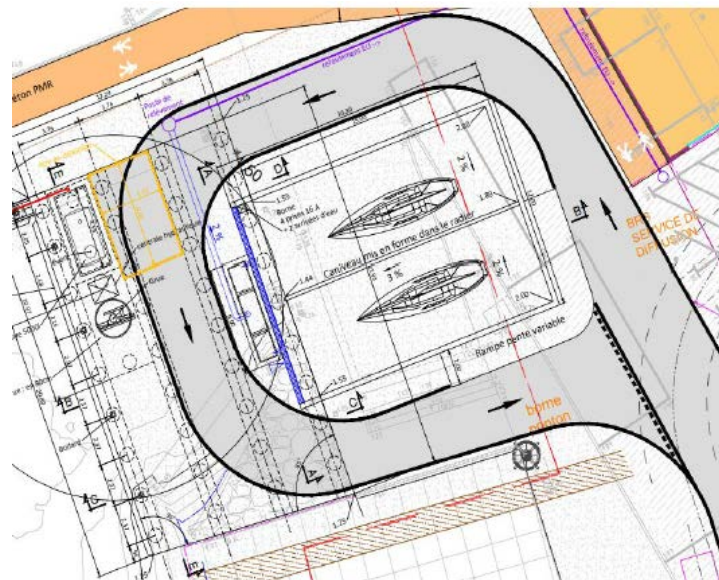


Zone de
carénage

Travaux de rénovation de l'aire technique base nautique du Roucas Blanc - Marseille (JO 2024)

Descriptif des travaux

- mise en place d'une **aire technique étanche** d'une surface de **180 m²** avec une cunette centrale pour récupération des eaux de ruissellement,
- mise en place d'un **déshuileur débourbeur** d'une capacité de 5 m³,
- **station de relevage pour retour des eaux prétraitées** vers le réseau d'assainissement EU de la ville de Marseille.



Coût global de l'opération Roucas Blanc: 9,5M€

Coût des travaux spécifiques aire de carénage: 513 600 €

- Assiette retenue 461 600€ (zone avitaillement non retenue)
- **Subvention accordée : 184 640 €**

Travaux de rénovation de l'aire technique base nautique du Roucas Blanc - Marseille (JO 2024)

Projet plus global pour réduire l'ensemble des **sources de pollution**

- Mise en œuvre **d'habitats artificiels** au sein de l'enceinte nautique :
=> aide avril 2022 **de 33 536 € pour la Ville de Marseille,**
- Lutte contre les **pollutions domestiques et pluviales** : bassin pluvial mixte de 1000 m³
=> aide proposée DD nov 2022
117 624 € pour la Métropole AMP
- **Piégeage des macro-déchets** sur un exutoire pluvial : dispositif expérimental avec mise en place de **filets**
=> Aide proposée DD nov 2022
58 812 € pour la Métropole AMP





Merci pour votre attention

DÉLÉGATION DE MONTPELLIER

Délégation de Montpellier

- 33 opérations présentées pour 7,3 M€ d'aides
- 1 dossier signalé

Importance financière > 600 k€ et/ou avances

ASA DU CANAL DE CANET	Complément d'aide : PDR - Travaux de modernisation du réseau d'irrigation de l'ASA du canal de Canet	1 475 304 €
-----------------------	--	-------------

Délégation de Montpellier

Politique contractuelle

1 contrat de bassin versant:

Contrat du bassin versant de l'Agly - 2022/2024

Délégation de Montpellier

Refus de demandes d'aide
(entre le 14/05/2022 et le 14/09/2022)

Compte-rendu à posteriori:

70 refus de projets non éligibles aux aides de l'agence
représentant 42,9 M€ de travaux.



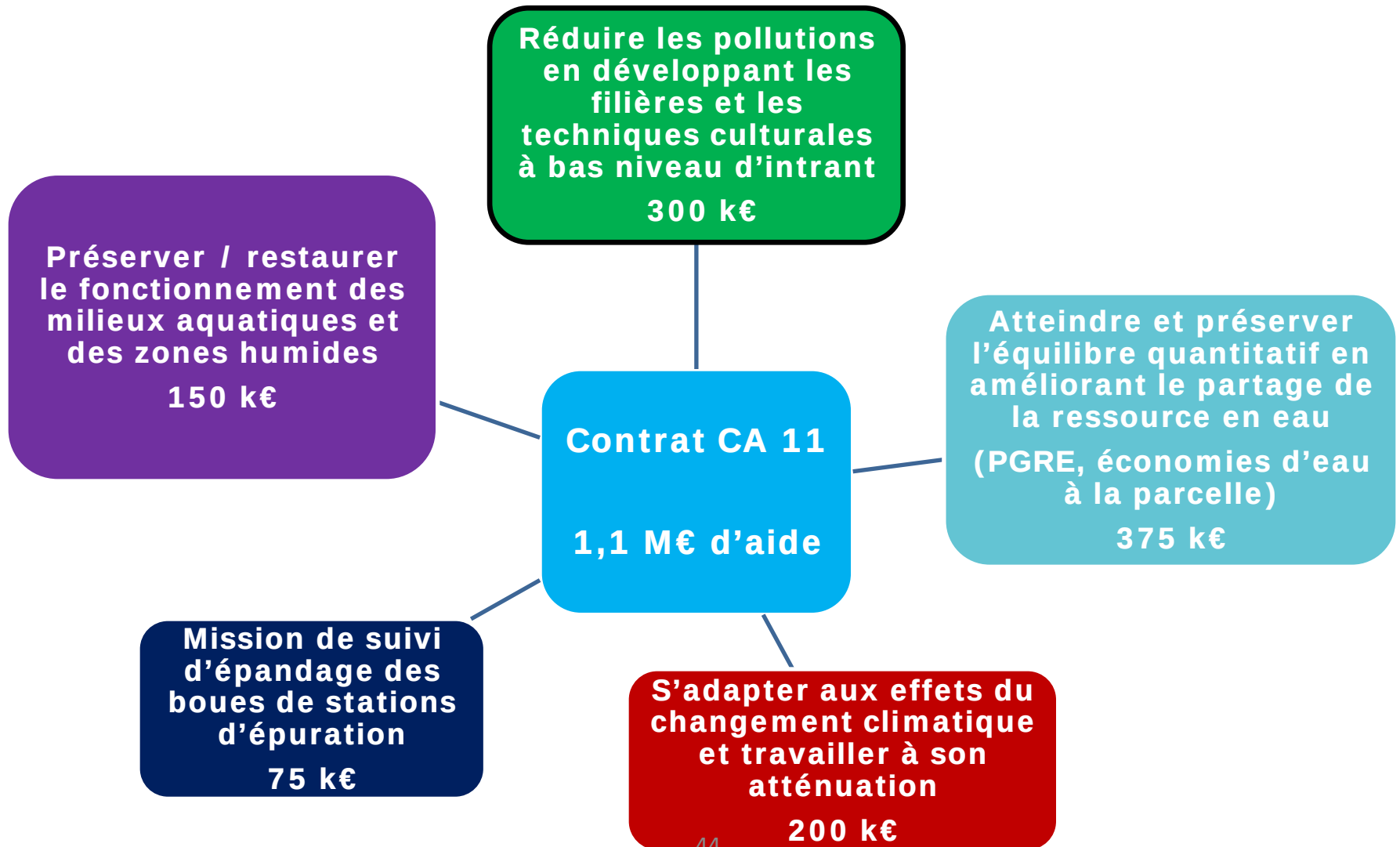
Délégation de Montpellier

**Agro-écologie et filières
à bas niveau d'intrant**

Chambre d'agriculture de l'Aude

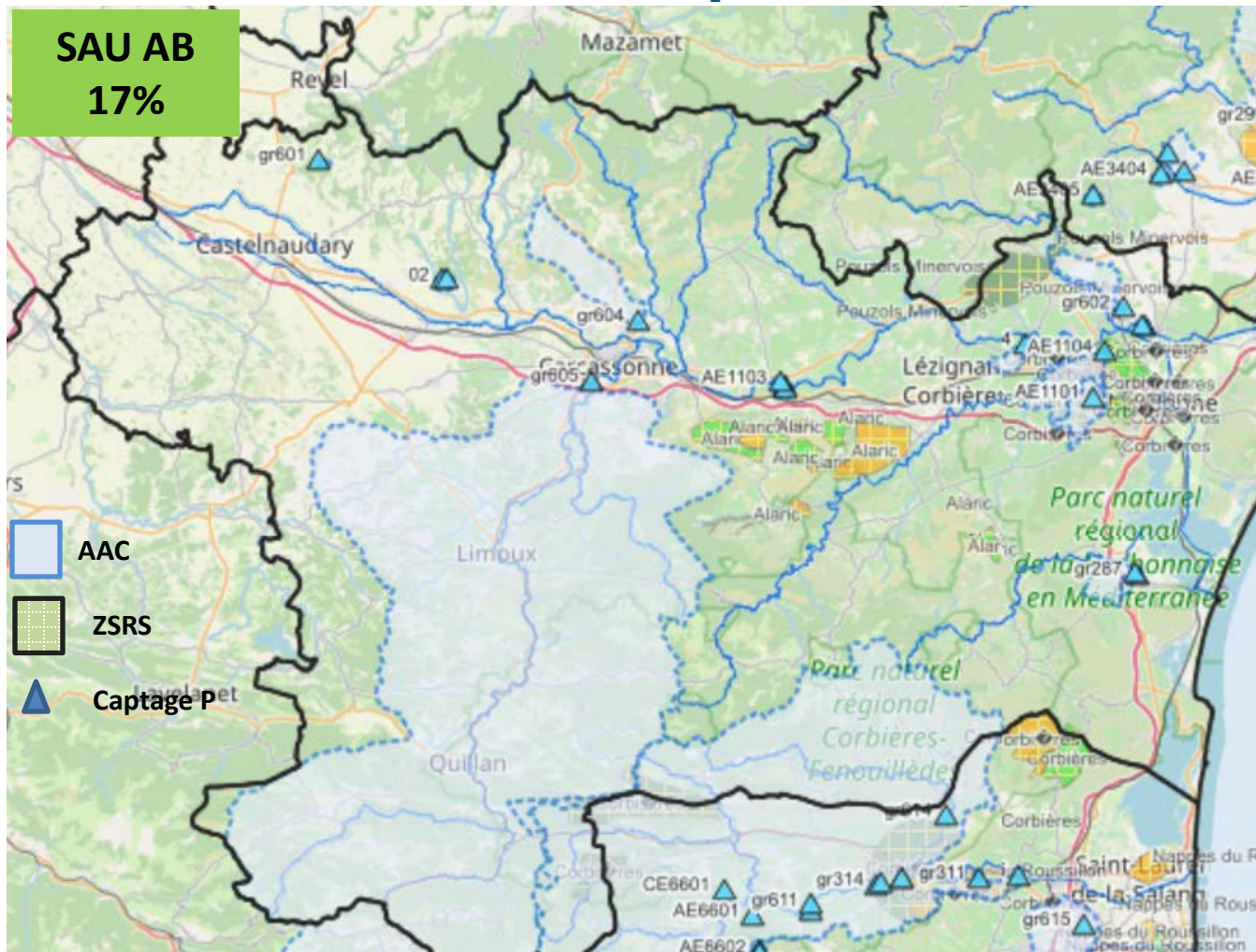
CA11 / AERMC

Contrat 2022-2024



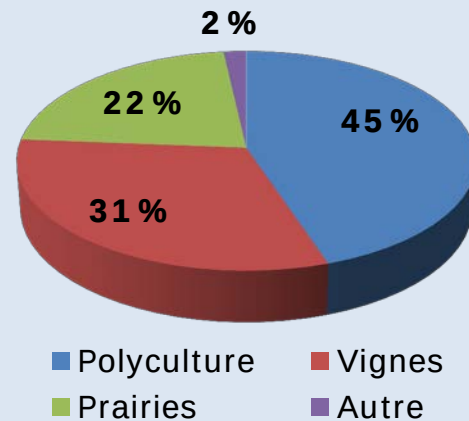
L'Aude département à enjeux pour la qualité de l'eau

SAU AB
17%



- ≈25% SAU en AAC/ZSRS
- 11 captages prioritaires dont 4 nouveaux en 2022 (11 pesticides/4 nitrates)
- Viticulture dominante sur secteurs à enjeu « EAU » part significative des grandes cultures à l'Ouest

SAU Aude

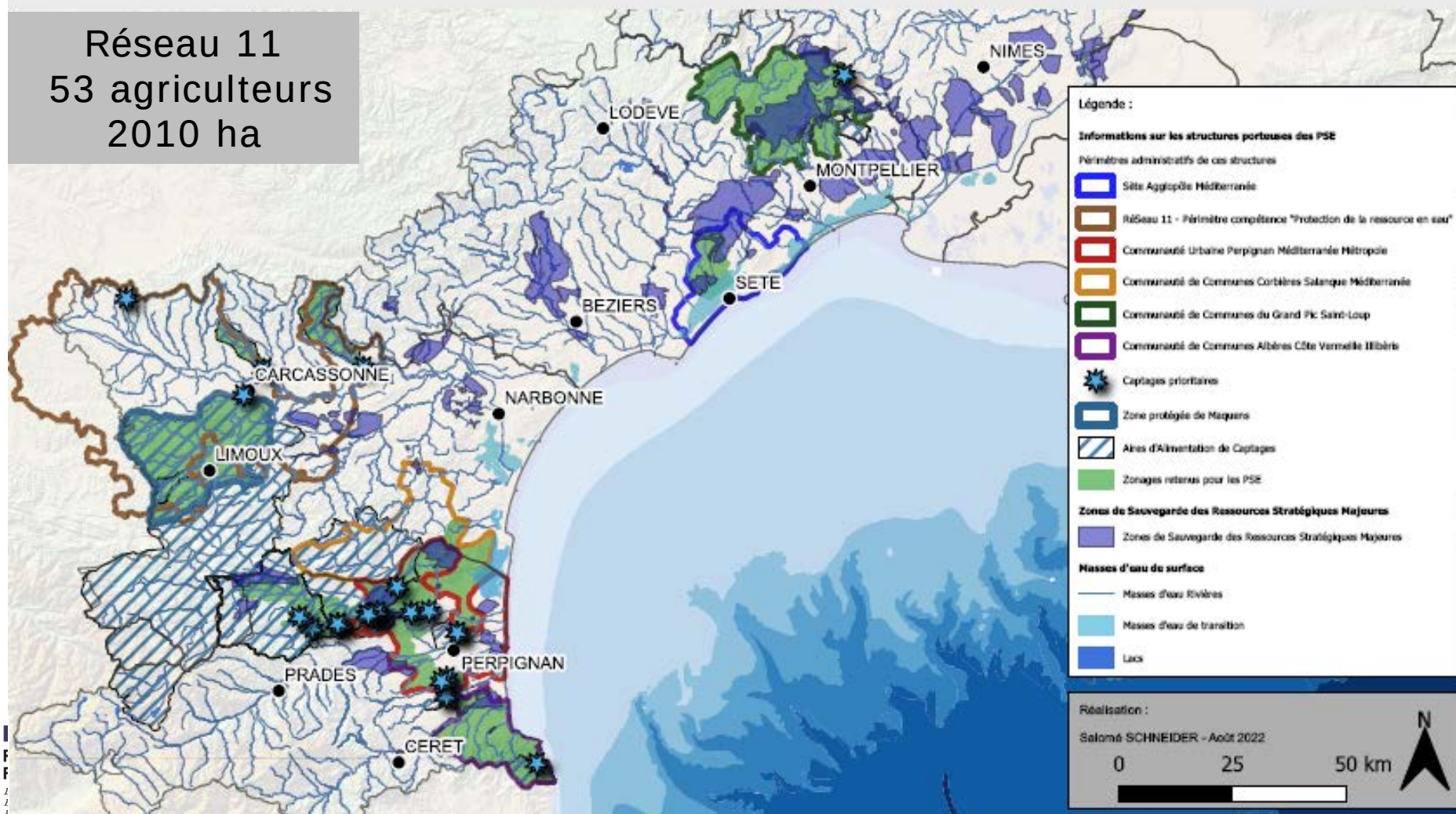


Pression herbicide toujours significative même s'il s'agit de la plus faible du LR - Glyphosate 17-19 = 0,85 kg/ha (moy LR = 1 kg/ha)

1 PSE engagé sur le département

Structures porteuses d'expérimentations de Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Réseau 11
53 agriculteurs
2010 ha



Un bilan encourageant ...

Un précédent contrat avec la CA 11 a permis de faire émerger une dynamique agroenvironnementale au sein de la filière viticole en lien direct avec la dynamique captages prioritaires (partenariat avec les EPCI):

- 16 projets de cave coopératives (BIO, certification environnementale),
- 3 Groupes 30 000 écophyto (viticulture),
- 22 projets d'aires collectives de lavage des pulvérisateurs depuis 2015,
- 900 investissements agroéquipements de substitution d'usage des pesticides (désherbage mécanique, mesure 413 du PDR).

**Une dynamique quasi exclusivement portée
par la viticulture**

...un nouvel élan

2022 – de nouvelles modalités d'intervention, besoin d'un nouvel élan

- ➔ Les collectivités pilotent la politique captages prioritaires et sont bénéficiaires des aides à l'animation.
- ➔ Positionnement de la chambre d'agriculture sur la dynamique d'émergence de filières à bas niveau d'intrant à une échelle plus large mais en restant centrée sur les zones à enjeux eau AAC ou ZSRS (diversification des productions, émergence de nouvelles filières, travail sur les grandes cultures, synergies entre territoires, appui technique transversal et thématique...).
- ➔ Développement d'actions ciblées sur les grandes cultures, l'arboriculture ou la diversification viticole.

Une nouvelle action 2022-2024

Réduire les pollutions en développant les filières et les techniques culturales à bas niveau d'intrant sur AAC et ZSRS

- **Faire connaître** les dispositifs d'aide existants (FIBANI, Aides PDR/PSN,...);
- **Identifier et informer** les organisations de producteurs ou les groupes d'agriculteurs susceptibles d'engager des projets;
- **Faire émerger** : accompagner les structures économiques et les groupes d'agriculteurs (développement d'une filière chanvre industriel, allongement des rotations en GC, viticulture BIO et certifiée...);
- **Renforcer la dynamique de réduction d'usage des pesticides par un accompagnement technique** des filières : techniques de désherbage mécanique, auxiliaires, infrastructures agro-environnementales...;
- **Capitaliser et diffuser.**

CDA 3 - 2022

Animation 2022	
Montant opération	126 884 €
Montant retenu	126 884 €
Montant à justifier	99 911 €
ETP mobilisés (Agents impliqués)	1,7 ETP (11)
Taux de subvention	70 %
Montant de l'aide proposée	88 818 €



Merci de votre attention

DÉLÉGATION DE BESANÇON

Délégation de Besançon

- 35 opérations présentées pour 7,9 M€ d'aides
- 4 dossiers signalés

Importance financière > 600 k€ et/ou avances

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PONTARLIER	Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable - Programme 2022	692 587 €
S.I. EAUX DE LA GUYE	CONTRAT ZRR CC SUD COTE CHALONAISE : renouvellement réseau à Vaux-en-Pré et Genouilly - programme 2021	612 500 €
SYND INTERCOM EAUX REGION DE L'ARCONCE	ZRR Clunisois 2022 : Renouvellement réseaux AEP (Chevagny sur Guye et Saint-Martin de Salencey)	986 235 €
SYND INTERCOM EAUX DE GROSNE ET GUYE	ZRR Clunisois 2021 : Renouvellement réseaux AEP (communes de Blanot et Chissey)	854 000 €

Délégation de Besançon

Politique contractuelle

➤ 2 contrats de milieu:

Contrat de nappe de Dijon Sud - 2022/2024

Contrat de bassin versant de la Dheune - 2022/2024

➤ 4 contrats de bassin versant:

Contrat axe Saône corridor alluvial et territoires associés - 2022/2024

Contrat de bassin Haut-Doubs Loue - 2022/2024

Contrat de bassin des 6 rivières (52,70,88) - 2022/2024

Contrat de bassin Tille - 2022/2024

➤ 3 contrats EPCI:

Contrat de la communauté urbaine Grand Besançon Métropole - 2022/2023

Contrat EPCI Dijon métropole - 2022/2024

Contrat du Mâconnais: pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement sur le territoire de Mâconnais-Beaujolais Agglomération et des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Petite Grosne, de la Mouge et des petits affluents de la Saône entre la Mouge et la Petite Grosne - 2022/2024

Délégation de Besançon

Refus de demandes d'aide
(entre le 14/05/2022 et le 14/09/2022)

Compte-rendu à posteriori:

31 refus de projets non éligibles aux aides de l'agence
représentant 9,3 M€ de travaux.



Délégation de Besançon

**Interventions en faveur
des fromageries du massif du Jura**

Des rivières comtoises particulièrement vulnérables aux pollutions

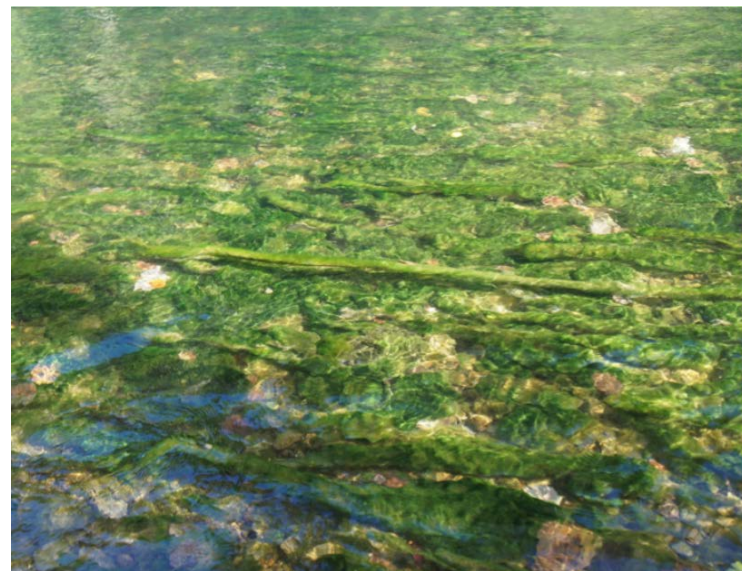
Depuis la fin des années 1960, **une érosion lente et continue des fonctions biologiques des rivières karstiques de Franche-Comté :**

- fonds colmatés, développements algaux ;
- raréfaction d'espèces sensibles (grands plécoptères, écrevisse à pied blanc, etc.) ;
- baisse des captures de salmonidés par les pêcheurs.

Une évolution négative affirmée / accélérée depuis une dizaine d'années :
des mortalités massives de salmonidés survenues en 2010 et 2011, puis régulièrement ensuite.

Nécessité de conduire un **travail d'amélioration de la qualité des eaux tous azimuts :**

- pollutions domestiques
- pollutions agricoles
- pollutions industrielles



Loue à Cléron, 2014

Agroalimentaire : un massif du Jura fortement tourné vers la production fromagère

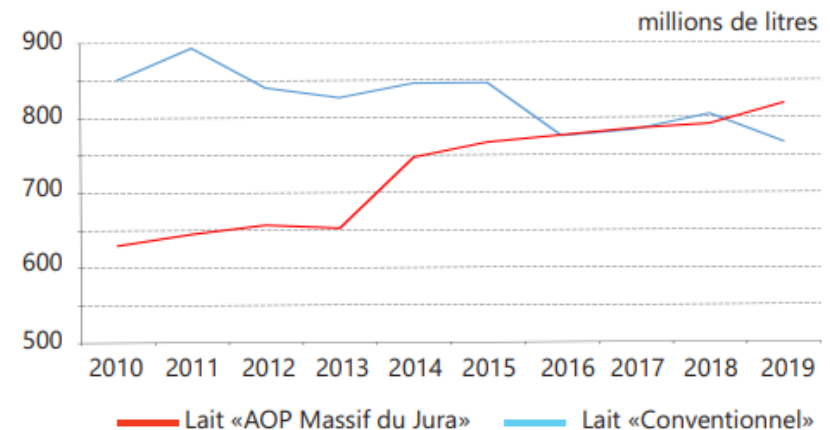
AOC FROMAGÈRES (EN TONNES PRODUITES)

	2001	2006	2011	Nombre d'ateliers de production	
				Massif du Jura	Hors massif
Comté	48 313	50 202	57 879	141	14
Morbier	4 251	7 624	9 362	39	2
Mont d'Or	3 286	4 096	4 737	11	-
Bleu de Gex	500	528	445	4	-
TOTAL des ateliers				152	16

Schéma de massif du Jura (2015)

- **Une production fromagère AOP en hausse depuis de nombreuses années** (présence également de production de fromages non AOP)
- **De très nombreux ateliers de production (fruitières notamment)**

Fig 9. Les livraisons de lait AOP en constante croissance



Essentiel Agreste BFC (2021)

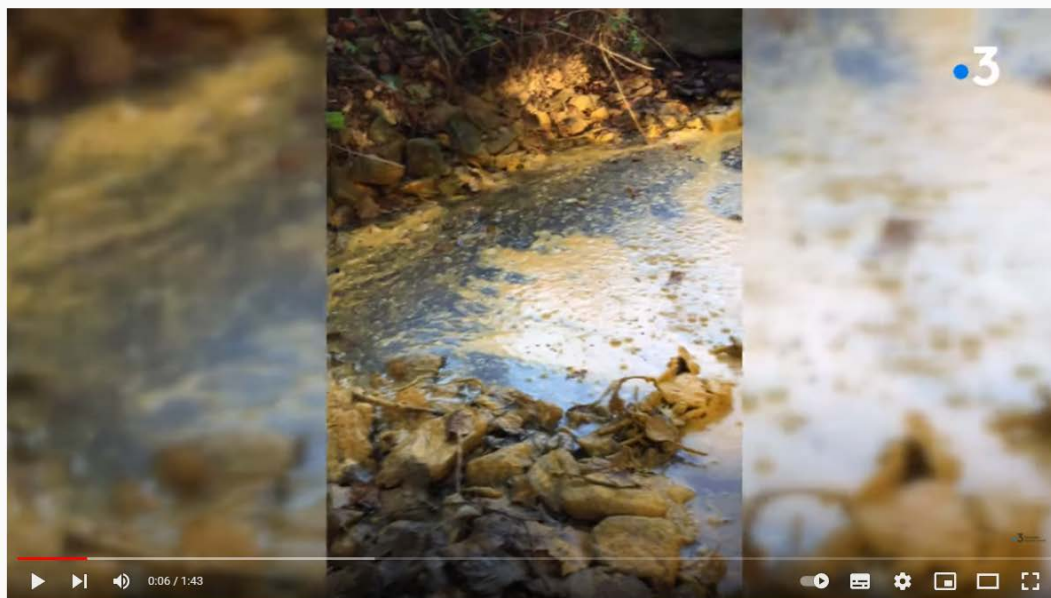
Une gestion des effluents des fromageries pas toujours optimale

Des effluents raccordés pour les $\frac{3}{4}$ des ateliers de transformation aux réseaux d'assainissement collectif, et traités par les stations d'épuration des collectivités.

Pour les ateliers disposant de leurs propres dispositifs de traitement (configuration qui tend à se développer en lien avec la révision du cahier des charges de l'AOP Comté), on observe régulièrement :

- **des problèmes de capacité et un retard d'investissement ;**
- **des difficultés de gestion des ouvrages d'assainissement et des dysfonctionnements.**

... et parfois des **pollutions ponctuelles fortement médiatisées** qui écornent l'image de toute une profession



Des aides du 11^{ème} programme qui se sont adaptées aux besoins

Dans les dispositions initiales du 11^{ème} programme, les possibilités d'aide pour les fromageries étaient **limitées aux seules situations à enjeu environnemental « manifeste »**, reconnues par le programme de mesures du SDAGE.

Au travers de l'appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat » de juin 2020, puis par l'intermédiaire de la révision à mi-parcours du 11^{ème} programme, **cette limitation a été supprimée pour permettre un financement des projets au regard du gain significatif sur le flux de pollution émis**, sans nécessité de lien direct avec des actions du programme de mesures → **près de 3 M€ d'aides accordées en 2 ans**

Dép.	Demandeur	Objet	Subvention
Doubs	SA PERRIN VERMOT	Renouvellement et amélioration du dispositif d'épuration des effluents de la fromagerie	522 800
Doubs	SCAF FRUITIERE DU VAL D'USIERS	Construction d'une station d'épuration	406 380
Doubs	SCAF FRUITIERE D'ARC-SOUS-CICON	Construction d'une station d'épuration	201 352
Doubs	SARL FROMAGERIE MONNIN	Renouvellement de la station d'épuration des effluents	200 000
Doubs	SCAF FRUITIERE DE GILLEY	Construction d'une station d'épuration	185 105
Doubs	SCAF FRUITIERE DE BREMONDANS	Renouvellement de la station d'épuration des effluents	119 250
Doubs	ENIL MAMIROLLE	Création des prétraitements des effluents de la Halle des Technologies Laitières et Alimentaires	115 704
Doubs	GAEC FERME DU RONDEAU	Traitement des effluents de fromagerie sur filtre planté de roseaux	90 453
Jura	SCAF FRUITIERE DU MONT RIVEL	Construction d'une nouvelle station d'épuration	626 765
Jura	SCAF FRUITIERE DE FROIDEFONTAINE ESSAVILLY	Amélioration du traitement des effluents de la fromagerie	221 480
Jura	SCAF FRUITIERE DE VALEMPOULIERES	Construction d'une station d'épuration	125 038
Jura	SCAF FRUITIERE DE LA BAROCHE FROMAGERIE	Amélioration du traitement des effluents	58 702
		TOTAL	2 873 029

Dans le Doubs, un plan fromageries réunissant les partenaires

Signature le 21 septembre 2022 à l'initiative du Préfet du Doubs d'un « **Plan d'accélération sur la qualité environnementale des fromageries du Doubs** » mobilisant :

- les services de l'État DDT et DDETSPP ;
- l'agence de l'eau ;
- le Département du Doubs ;
- les deux EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et Doubs-Dessoubre ;
- la Fédération Régionale des Coopératives Laitières du massif jurassien ;

« ... veiller à maintenir ce potentiel de production tout en réduisant son impact sur la qualité des milieux, via la mobilisation de tous les leviers d'action disponibles : réglementation, accompagnement, sensibilisation, financement d'investissements... »



Dans le Doubs, un plan fromageries réunissant les partenaires

La contribution de l'agence à ce plan :

- **instruction des demandes d'aide financière pour les projets des fromageries en matière de réduction de la charge polluante des rejets** (projets d'un montant prévisionnel supérieur à 50 000 €, conformément à la délibération des aides) ;
- **conseil auprès des fromageries en matière de débitmétrie et d'échantillonnage pour la production de résultats d'autosurveillance** permettant d'asseoir le calcul de redevance pour pollution non domestique au plus près de l'abattement réel des ouvrages de dépollution.



Doubs.travel



Photo Pascal Regaldi, coeurdujura-tourisme.com



Merci de votre attention

DÉLÉGATION DE LYON

Délégation de Lyon

- 95 opérations présentées pour 23,4 M€ d'aides
- 11 dossiers signalés

Dérogation		
CC BIEVRE ISERE	Investissement dans une chaudière miscanthus : Filière Bas niveau d'intrant cultivée en AAC	83 182 €
ASA IRRIGATION DU SUD GRESIVAUDAN	PDR - AIDE COMPLEMENTAIRE pour le projet de substitution des prélèvements individuels et collectifs d'irrigation	222 000 €
Importance financière > 600 k€ et/ou avances		
METROPOLE DE LYON	Contrat Métropolitain: STEP de Lyon Pierre-Bénite - Aide exceptionnelle OPPM n°7487	1 915 800 €
SYND MIXTE DU LAC D'ANNECY	Nouvelle STEP à St-Félix de capacité 4 300 EH	851 654 €
SYND MIXTE DE LA RIVIERE DROME ET SES AFFLUENTS	Travaux de réintégration de l'ancienne gravière des Freydières dans la bande active de la Drôme	684 187 €
COMMUNE DE ROMANS SUR ISERE	Restauration de la confluence de la Savasse avec l'Isère – renaturation et continuité	2 776 321 €

Délégation de Lyon

dossiers signalés (suite)

Importance financière > 600 k€ et/ou avances

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ÉQUIPEMENT DE L'ARDÈCHE SDEA	PDR-Economie d'eau: Modernisation réseau d'irrigation du Bas Chassezac	1 547 596 €
---	---	-------------

ASA DE MOLLANS SUR OUVEZE	PDR - Economies d'eau	1 484 312 €
------------------------------	-----------------------	-------------

METROPOLE DE LYON	Contrat Métropolitain: Lutte contre les ECP BV Yzeron - 2022	684 800 €
-------------------	---	-----------

Enjeu stratégique

ELECTRICITE DE FRANCE POLE EDF HYDRO GRENOBLE ALPES	Contrat EDF 2020-2022 : Travaux de montaison sur le barrage de Beauvoir (ROE 37930)	517 654 €
--	--	-----------

PEPITES	Développement d'une filière chanvre par la Maison François Cholat - Projet PEPITES investissement	350 000 €
---------	---	-----------

Délégation de Lyon

Politique contractuelle

➤ 1 contrat de milieu:

Contrat de bassin de la Romanche - 2022/2024

➤ 1 contrat EPCI et 1 avenant à un contrat EPCI:

Contrat de territoire CC Dombes Saône Vallée

Avenant n°1 au contrat de Bièvre Isère Communauté (38)
pour une gestion durable des services d'eau potable et
d'assainissement 2020/2022

Délégation de Lyon

Refus de demandes d'aide (entre le 14/05/2022 et le 14/09/2022)

Compte-rendu à posteriori:

- **70 refus de projets non éligibles aux aides de l'agence** représentant 25,7 M€ de travaux



Délégation de Lyon

**Traitement des brouillards d'huile
(opération collective « Arve Pure »)**

T.I.M.S à Magland (74)



Activités de la société TIMS

- La société TIMS (Technique Industrielle Moderne Spécialisée) est une petite (micro) entreprise (<10 salariés, chiffres d'affaires < 2 M€) de décolletage et de mécanique de précision située dans la vallée de l'Arve sur la commune de Magland
- Spécialisée dans les domaines de la connectique, du médical, de l'aéronautique principalement, elle dispose d'un parc de machines-outils permettant de réaliser tous les types de fabrications en petites, moyennes ou grandes séries dans le laiton, les aciers, les inox...



Brouillards d'huile : origine et impact

- **Les machines nécessitent l'utilisation d'huiles d'usinage (ou huiles de coupe) qui engendrent des brouillards d'huile ou fumées d'huile (pour les machines à grande vitesse) qui proviennent :**
 - *soit des projections générées par le contact de l'huile avec des pièces ou outils tournant à grande vitesse.*
- 
- *soit de la re-condensation en gouttelettes des vapeurs dégagées sous l'effet de la chaleur par l'huile au contact des outils de coupe (usinage, emboutissage).*

LES BROUILLARDS D'HUILE :

- *vont polluer l'air ambiant (épaisse fumée) et se déposer sur toutes les surfaces de l'atelier (sols, machines, murs...)*



EXEMPLE d'atelier pollué – photo AE ML

- *vont polluer l'air extérieur et provoquer des retombées atmosphériques sur les milieux par le lessivage des surfaces*

Solution pour traiter les brouillards d'huile (1 / 2)

- Un système d'extraction peut être mis en œuvre dans l'atelier pour capter les brouillards d'huile et de la fumée d'huile en agissant directement à la source, c'est-à-dire au niveau de la machine d'usinage des métaux.
- Un réseau de collecte aérien est mis en place afin d'acheminer les brouillards d'huile, captés sur chaque machine, vers un système de filtration



captage des brouillards d'huile - photo TIMS



réseau de collecte des BH en cours d'installation -photo TIMS

Solution pour traiter les brouillards d'huile (2 / 2)

- Après captage et collecte, un système de filtration est mis en place par un processus en trois étapes

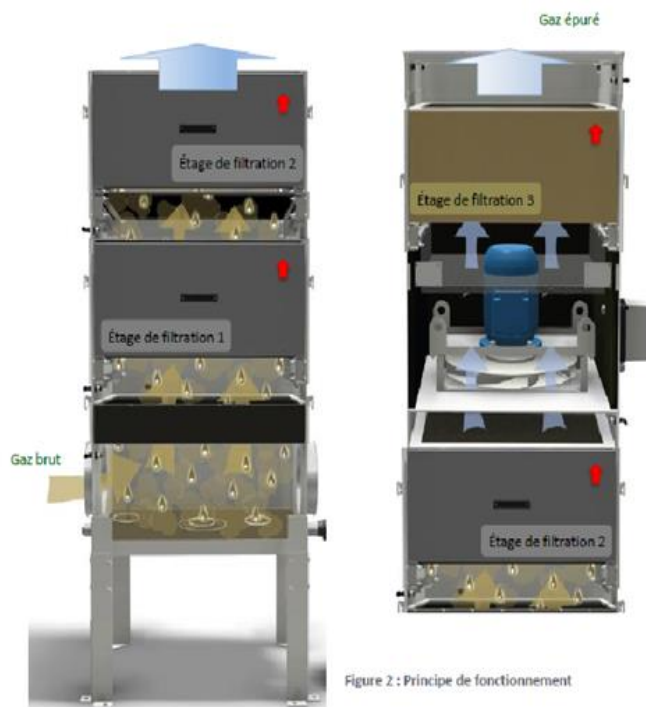


Schéma fournisseur

- Etages de filtration 1 & 2 : les particules d'huile s'accumulent sur les fibres pour former des gouttes plus lourdes qui vont s'écouler vers le bas, à contre sens de l'air. À la sortie de l'étage de filtration 2, l'air est épuré à environ 98 % de tout brouillard d'huile
- Le troisième étage de filtration est composé d'un filtre HEPA de classe H13, qui retient les plus petites particules telles que fumées, bactéries, pollen et spores (soit un degré d'efficacité de 99,95% pour une taille de particule de 0,3 μm qui permet de garantir un air épuré cliniquement pur, qui peut être recyclé)



Exemple d'installation extérieure – photo AE ML

Appréciation de l'opération

- L'enjeu principal de traiter les brouillards d'huile est la protection de la santé humaine (contre les maladies respiratoires), en filtrant l'air ambiant de l'atelier.
- L'enjeu pour l'eau se situe à deux niveaux :
 - en limitant le lavage des sols qui est réalisé au moyen d'auto laveuses générant des effluents chargés en métaux lourds et hydrocarbures dont la qualité n'est pas compatible avec un rejet au réseau;
 - en captant les vapeurs d'huiles avant qu'elles ne soient rejetées au milieu naturel extérieur où elles contribuent à la contamination des sols et des rivières par re-condensation et précipitation météorologique.

Intervention financière de l'agence

- L'investissement présente plusieurs enjeux : santé, air et eau.
- Pour l'agence de l'eau, l'enjeu n'est pas de soutenir l'ensemble du système d'extraction (aspiration, canalisations de captation et d'évacuation) mais bien le système de filtration.

Poste dépense	Montant présenté	Montant retenu	
Centrale de filtration	95 000	95 000	Retenu en totalité
Réseau de collecte	14 715	0	Non retenu
Dalle béton, auvent de protection	15 035	15 035	Retenu en totalité
Installation, clapet coupe-feu	12 150	0	Non retenu
TOTAL	136 900	110 035	

Assiette retenue	110 035
subvention – taux 60 % (petite entreprise)	66 021
subvention – taux majoré à 70% pour PME des OPC et aide au titre de Minimis (révision 11 ^{ème} programme mi-parcours)	77 024



Merci de votre attention

DÉPARTEMENT DU PROGRAMME ET DES INTERVENTIONS

Département du programme et des interventions

- 10 opérations présentées pour 12,2 M€ d'aides
- 1 dossier signalé

Importance financière > 600 k€ et/ou avances

SOLVAY FRANCE	Plateforme de Tavaux : stations de traitement des effluents issus des unités IXAN, Fluorés et PVDF	10 050 000 €
---------------	--	--------------

Département du programme et des interventions

Politique contractuelle

- Pas de contrat présenté à cette CDA

Département du programme et des interventions

Refus de demandes d'aide (entre le 14/05/2022 et le 14/09/2022)

Compte-rendu à postériori:

- **5 refus de projets non éligibles aux aides de l'agence** représentant 1,3 M€ de travaux.

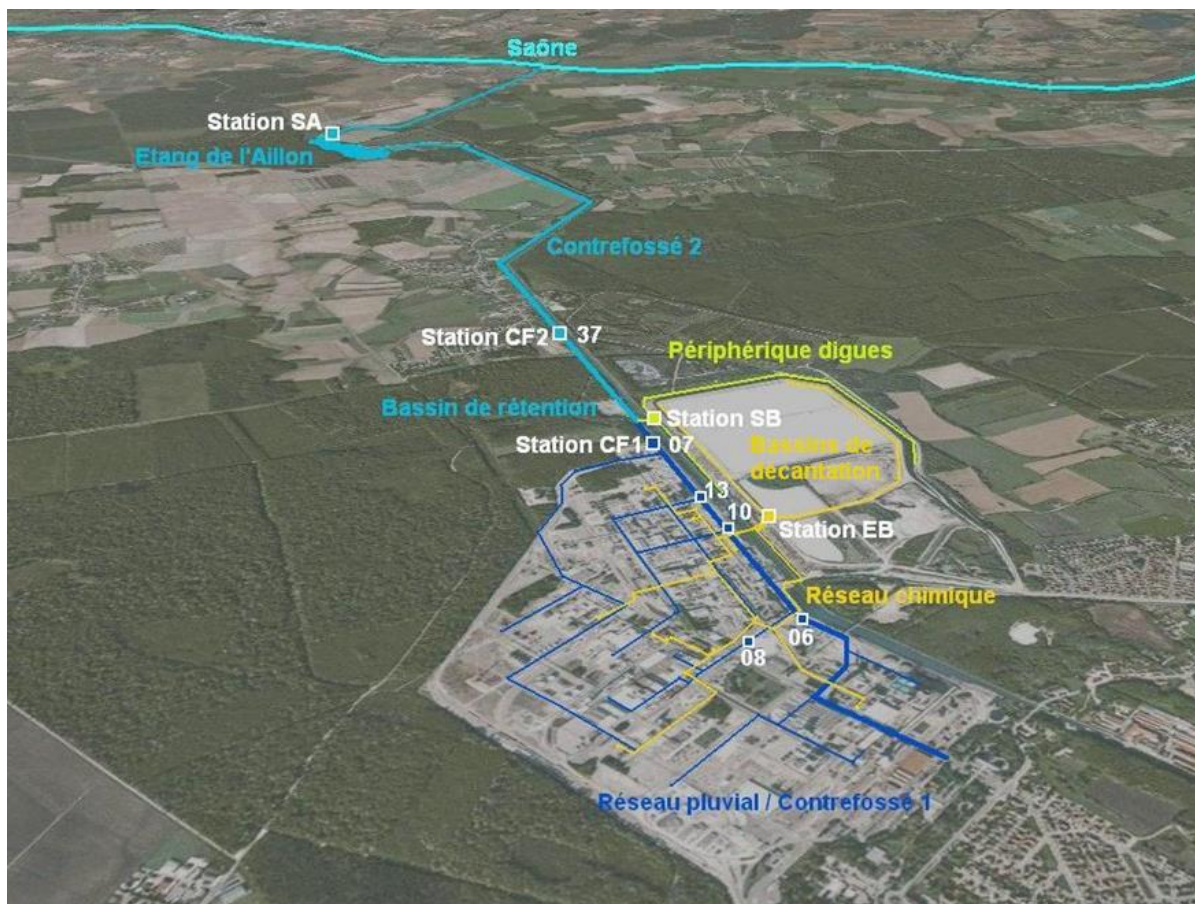


Département du programme et des interventions

Plateforme de Tavaux : stations de traitement des effluents issus de trois unités de fabrication (polymères chlorés, polymères et produits fluorés)

Solvay France

Plateforme de Tavaux (39), site majeur



Colonne de traitement : aidée (2019) et réalisée

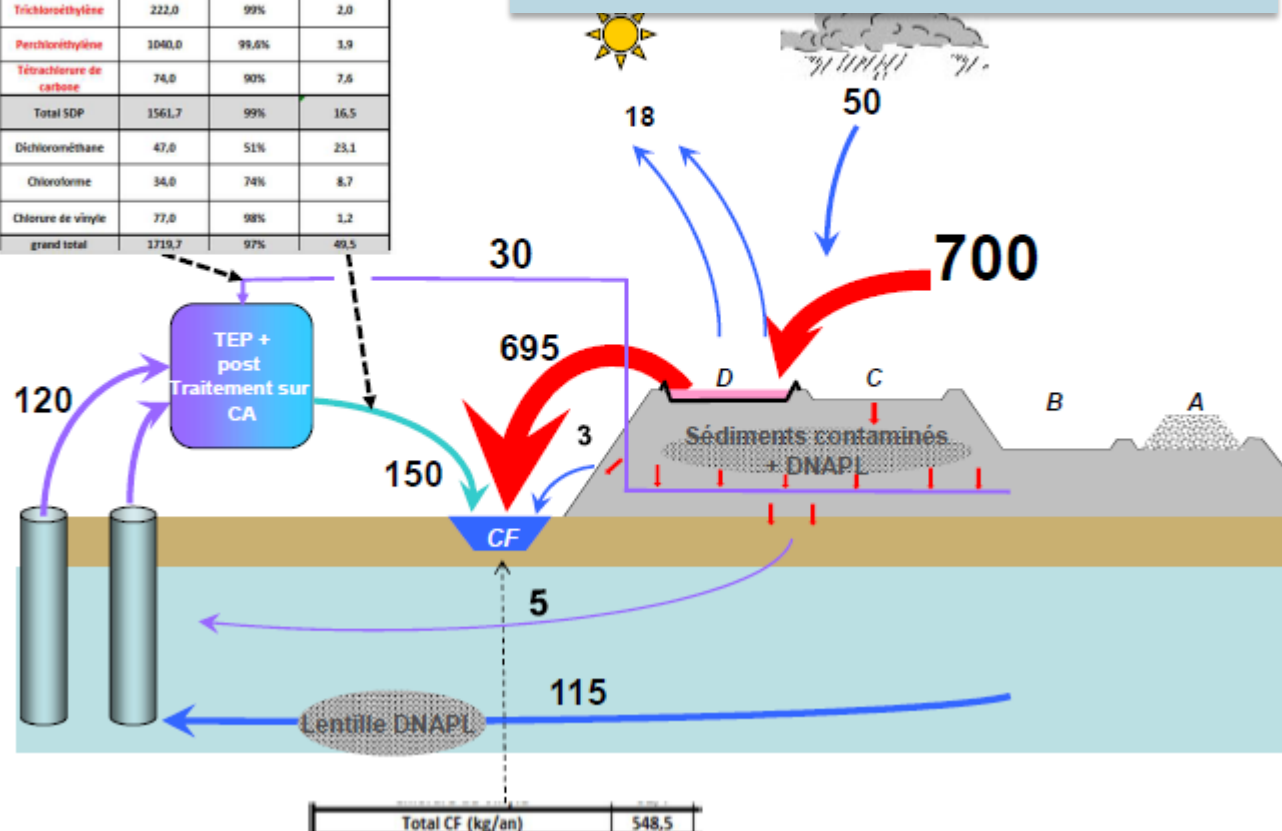
- Rejet contenant des substances soumises à réduction des émissions :
 - **3,5 kg / an de trichloroéthylène,**
 - **24 kg / an de chloroforme,**
 - **24 kg / an de 1,1-dichloroéthylène**
- Le traitement des effluents dans la colonne avant leur mélange avec les eaux de la plateforme doit permettre de :
 - **limiter le flux de 1,1-dichloroéthylène à 5 kg / an,**
 - **trichloroéthylène et chloroforme < limite de quantification.**
- Colonne installée, mise au point en cours.
Travaux 2 M€, subvention 698 000 €.

Interface étanche du bassin de décantation : aidée (2021) et en cours de réalisation

Substances organochlorées	eau de lixiviation des bassins (ELBD)	objectif rejet ELBD après étanchement des bassins + TEP + CA	
	kg/an	taux d'abattement	Quantité rejeté (kg/an)
Pentachlorobenzène	33,9	99,6%	0,1
Hexachlorobenzène	0,8	91%	0,1
Hexachlorobutadiène	191,0	99%	2,8
Trichloroéthylène	222,0	99%	2,0
Perchloroéthylène	1040,0	99,6%	3,9
Tétrachlore de carbone	74,0	90%	7,6
Total SDP	1561,7	99%	16,5
Dichlorométhane	47,0	51%	23,1
Chloroforme	34,0	74%	8,7
Chlorure de vinyle	77,0	98%	1,2
grand total	1719,7	97%	49,5

+ Nou

**Cellule étanche D1
+
Nouvelle unité TEP**



Travaux
8 579 000 €

Aide apportée
3 350 145 €



Le projet industriel Solvay

- **Doublement des activités de fabrication des produits et polymères fluorés et des précurseurs chlorés, investissement de 300 M€.**
- **Mise en place de traitements spécifiques et raccordement des unités existantes, afin de réduire les émissions vers la Saône, 67 M€.**
- **Six unités de traitement spécifiques:**
 - Secteur chlorés 1 (Pb et fluorures) et 2 (filière boues)
 - Secteur fluorés 1 (Pb, Cu, As, F, Cr) et 2 (filière boues)
 - Secteur polymères fluorés (microplastiques) et défluoruration des effluents raccordés au biologique.

Soutien de l'agence

- Réduction des émissions
 - **de fluorures : 19 t / an**
 - **de métaux : 13 kg / an de plomb, 6 kg / an d'arsenic et 20 kg / an de chrome**
 - captation des microplastiques en sortie d'unité
- **33 500 000 € de travaux** retenus par l'agence de l'eau, correspondant à la **pollution existante**.
- Montant d'aide proposée (CDA 03) : **10 050 000 €** (30%)



Merci de votre attention